

PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

OBJECTIFS

- Établir les principes, les règles et les processus qui gouvernent le perfectionnement du personnel enseignant.
- Assurer la cohérence des activités de perfectionnement et refléter les valeurs et la philosophie de gestion du Collège de Rimouski, énoncées dans la Politique de gestion des ressources humaines.

DOMAINE D'APPLICATION

Les cours pour lesquels le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec (IMQ) délivre un certificat de formation aux participantes et aux participants

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Accréditation des cours de formation et du programme de formation à bord

RESPONSABILITÉ

La gestion du CFMU

Le Collège informe les membres du fonctionnement actuel en matière de perfectionnement collectif. Il est déterminé de garder la même approche, c'est-à-dire que l'enseignant intéressé à se perfectionner peut en faire la demande en s'adressant à une conseillère pédagogique ou en remplissant le formulaire <u>Demande perfectionnement CFMU</u> ou l'annexe **SGQ-IMQ-SFC-04-A1**. Le besoin sera transmis au gestionnaire, puis un suivi sera fait.